



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du mardi 13 décembre 2022

N°01 – D.13.12.2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize décembre à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 13 octobre 2022

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, SCOLAN Virginie, PERSICO Simon, BARBIER Emmanuel, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, LE ROY Anne, LAURENT Alain, ADAM Véronique, BORRAS Isabelle, WITINDI Matis, JANAMI Selma, DOULAT Léonce, WARIN Malo, VAN DER BEEK Cornelis, SAMSON Yves, DESPREZ Frédéric, SIMIAND Marie-Christine, LABRIET Pierre, VINCENT Thierry.

Membres représentés : BERZIN Corinne (donne procuration à BORRAS Isabelle), MERLE Elsa (donne procuration à VINCENT Thierry), SCHWARTZ Jean-Luc (donne procuration à LAMBLIN Jacob), DEVILLERS Thibaut (donne procuration à SCOLAN Virginie), CORVAISIER Bénédicte (donne procuration à VAN DER BEEK Cornelis), PUGEAT Véronique (donne procuration à LAKHNECH Yassine), BOLF Edith (donne procuration à ADAM Véronique), DAUGUET Pascale (donne procuration à BERRUT Catherine).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Considérant le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 13 octobre 2022 en annexe ;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 13 octobre 2022 en annexe.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	40
Membres présents	23
Membres représentés	8
Nombre de votants	31
Voix favorables	31
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 13 octobre 2022.

Publié le : 04/01/2023

Transmis au Rectorat le : 04/01/2023

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 13 décembre 2022

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services
Jérôme PARET

Le Directeur général des services,
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 OCTOBRE 2022

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, SCOLAN Virginie, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, LE ROY Anne, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, DEVILLERS Thibaut, FORESTIER Gérard, MICHEL Mickaël, WITINDI Matis, DOULAT Léonce, WARIN Malo, CHARLETY Arthur, VAN DER BEEK Cornelis, CORVAISIER Bénédicte, SAMSON Yves, DESPREZ Frédéric, FEIGE Jean-Jacques, SIMIAND Marie Christine, DAUGUET Pascale.

Membres représentés : MERMILLOD Martial (donne procuration à SCOLAN Virginie), MERLE Elsa (donne procuration à DEVILLERS Thibault), SCOTTO D'ARDINO Laurent (donne procuration à LE ROY Anne), CHALON Nathalie (donne procuration à FORESTIER Gérard), BORRAS Isabelle (donne procuration à ADAM Véronique), LABRIET Pierre (donne procuration à CORVAISIER Bénédicte), PUGEAT Véronique (donne procuration à BERRUT Catherine), BOLF Edith (donne procuration à BARBIER Emmanuel), VERNAY Pascale (donne procuration à LAKHNECH Yassine).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations

2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 7 juillet 2022

3. Points stratégiques

- 3.1. Demande de l'Université Grenoble Alpes relative à la sortie du statut d'Etablissement Public Expérimental (vote)
- 3.2. Stratégie recherche de l'UGA (discussion)
- 3.3. Schéma directeur Science Ouverte (vote)

4. Affaires financières

- 4.1. Budget rectificatif n°2 de l'exercice 2022* (vote)
- 4.2. Sorties d'immobilisations de l'inventaire (vote)
- 4.3. Site de l'INSPé de Bonneville - Déclaration d'inutilité (vote)

5. Responsabilité sociétale et environnementale (RSE)

- 5.1. Politique achats responsables 2022-2025 (information)
- 5.2. Plan de sobriété énergétique (discussion)

6. Ressources humaines

- 6.1. Campagne d'emplois 2023 enseignants-chercheurs, enseignants second degré et BIATSS (vote)
- 6.2. Evolution des Lignes Directrices de Gestion (LDG) repyramidage PR (vote)

7. Vie étudiante

7.1. Attribution des bourses ERASMUS+ (vote)

8. Affaires institutionnelles

8.1. Statuts :

8.1.1.UFR Langues Etrangères (LE) (vote)

8.1.2.UFR Langage, Lettres, Arts du spectacle, Information et Communication (LLASIC) (vote)

8.1.3. Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (IREM) (vote)

8.2. Modification du règlement intérieur de la formation continue et de l'apprentissage (vote)

9. Questions diverses

1. Informations

Le Président Yassine LAKHNECH fait un point sur la situation sanitaire. On constate une stagnation, voire une légère décroissance des cas positifs à la Covid 19. Un message d'information a été envoyé à tous les personnels recommandant le port du masque dans les espaces clos à forte densité.

Le Président Yassine LAKHNECH poursuit sur le CPER pour lequel l'UGA a eu un retour concernant une partie des financements accordés. L'établissement attend les décisions des collectivités. Pour ce CPER, la Région AURA est en retard. Le Président Yassine LAKHNECH souligne que le budget alloué (hors financement apportés par les collectivités) est en hausse. Mais il précise que les discussions ont été très compliquées en raison des difficultés de dialogue entre la Région et les autres collectivités.

Le bilan pourra être fait lors du prochain conseil d'administration.

Le Président Yassine LAKHNECH présente enfin les nouveaux membres du CA.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 7 juillet 2022

Emmanuel BARBIER rappelle la demande faite lors du CA du 7 juillet 2022, de mentionner pour chaque point à l'ordre du jour s'il concerne l'UGA EPE ou l'UGA seul.

Le Président Yassine LAKHNECH confirme que cette précision sera apportée pour les prochaines séances.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 7 juillet 2022 en annexe.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	26
Membres représentés	9
Nombre de votants	35
Voix favorables	35
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés le compte-rendu des séances du conseil d'administration du le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 7 juillet 2022.

3.1. Demande de l'Université Grenoble Alpes relative à la sortie du statut d'Etablissement Public Expérimental

Le Président Yassine LAKHNECH rappelle que les statuts de l'UGA prévoient une sortie d'expérimentation 3 ans après la création de l'EPE.

Cette durée permet de pérenniser rapidement la structure de l'établissement afin de proposer un horizon stabilisé aux agents. Il ajoute que la structure restera en partie évolutive. Il cite en exemple les CSPM qui vont devoir continuer leur développement notamment concernant leurs missions.

Cette sortie de l'expérimentation implique un vote du CA visant à autoriser le Président de l'UGA à demander à la ministre en charge de l'enseignement supérieur d'enclencher le processus de sortie. A la suite de la décision de la ministre, aura lieu une évaluation du HCERES spécifique, orientée sur les aspects gouvernance et pilotage. Le HCERES disposera de 6 mois pour rendre son rapport. L'UGA devra de son côté produire un rapport d'autoévaluation.

Le Président Yassine LAKHNECH poursuit en précisant que la sortie de l'expérimentation se fait par pérennisation des statuts et sous la forme d'un grand établissement. Cela signifie qu'il n'est pas possible de modifier fondamentalement le texte actuel des statuts et que les éventuels amendements devront rester marginaux. Les discussions et les concertations sur les statuts sont en cours.

L'objectif est d'avoir un décret à l'automne 2023, avant la sortie effective de l'expérimentation. Le respect de ce calendrier suppose un passage préalable devant le CNESER en juillet 2023 ou au plus tard en septembre 2023 et après que le conseil d'administration se soit prononcé.

Le Président Yassine LAKHNECH revient ensuite sur la création de Grenoble INP-Institut d'ingénierie et de management, qui est un des projets structurant de l'EPE. Cette création se réalise par l'intégration de l'IAE et de Polytech au sein de Grenoble INP.

Le processus a déjà commencé. Début octobre 2022, les conseils des deux composantes se sont prononcés en faveur de cette intégration.

Il reste toutefois la question RH à traiter. Actuellement l'UGA reste employeur des agents affectés à IAE et à Polytech. Plus précisément, cette problématique revêt deux aspects : d'une part, le transfert des supports de postes et d'autre part, le transfert des agents. En conséquence, chaque agent concerné aura la possibilité de choisir de changer ou non d'employeur tout en restant affecté dans la composante (IAE ou Polytech). Des discussions sont en cours avec le ministère afin de déterminer les modalités pratiques pour les agents qui choisiraient de conserver l'UGA comme employeur.

Le Président Yassine LAKHNECH poursuit en évoquant l'enquête à destination des personnels demandée par les organisations syndicales. Il s'agira de construire un questionnaire permettant de compléter les informations déjà disponibles. Dans cet objectif, une réunion de travail est programmée.

Jean-Luc SCHWARTZ réaffirme son opposition à la procédure utilisée et demande à ce que la déclaration suivante des élus CGT-FSU-UNEF-UEG soit à jointe au compte-rendu :

« Les personnels de l'UGA voient se succéder des transformations à marche forcée, remettant en cause les fonctionnements démocratiques universitaires, éloignant les personnels des processus de décision, épuisant les équipes dans un cadre par ailleurs préoccupant de dégradation des conditions de travail et de manque de moyens.

La marche forcée vers une sortie de l'expérimentation se fait sans bilan sincère et complet de cette expérimentation, se gardant bien de remettre en cause les choix qui ont été faits lors de la création de l'EPE : imbrication de personnalités morales et juridiques, absence de Comité technique commun à tout l'EPE, périmètres et compétences des « super-composantes » créés pour peser face aux établissements ayant conservé leurs personnalités morales et juridiques, modalités et calendrier pour le transfert de 2 composantes de l'UGA (IAE et Polytech) vers Grenoble INP , et ceci malgré les nombreux dysfonctionnements constatés au cours de ces premières années d'expérimentation.

Ce processus mené dans la précipitation se fait sans réelle consultation de tous les personnels, malgré nos demandes répétées. S'en suit une perte de sens, des *burn out*, des démissions silencieuses et une démobilisation néfaste pour le site, les personnels et les étudiant(e)s. Il vient poursuivre et amplifier une marche forcée vers une multiplication d'établissements dérogatoires. Il n'est porteur d'aucune bonne nouvelle pour la bonne santé démocratique et la mobilisation collective des personnels dans un véritable service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. Au final, ce statut expérimental (EPE) ou nouveau (grand établissement) ne démontre pas qu'il contribue directement à une amélioration des missions premières de l'université à savoir la création et la diffusion de connaissances. Au contraire, les nombres d'heures d'enseignement des maquettes n'ont cessé de diminuer, certaines UE et filières ne s'ouvrent pas faute d'enseignants, des rentrées se font sans gestionnaire de scolarité, les financements de la recherche sont de plus en plus soumis à la marchandisation. Enfin, et ce n'est pas sans importance, le statut de Grand établissement nous laisse craindre une ouverture à l'augmentation des frais d'inscription.

Pour toutes ces raisons, nous votons contre l'ouverture d'un processus destiné à sortir du statut d'Établissement Public Expérimental par « pérennisation » de ses statuts au sein d'un Grand Établissement. »

Bernard BESSIERES demande combien d'agents sont affectés à l'IAE et Polytech.

Le Directeur Général des Services, Jérôme PARET, lui répond que 200 à 220 personnes sont concernées.

Gérard FORESTIER explique qu'il s'abstiendra car il pense qu'il faudrait poursuivre les débats en consultant notamment les CSPM et les composantes.

Jean-Luc SCHWARTZ demande des précisions quant à la méthodologie envisagée pour l'enquête à destination des personnels. Il estime ne pas avoir reçu de réponses sur ce sujet malgré de nombreuses demandes, ce qui rend impossible tout travail préparatoire. Il trouve également dommage que cette consultation n'ait pas eu lieu avant le vote relatif à la sortie de l'expérimentation.

Le Président Yassine LAKHNECH lui répond que c'est la mission du groupe de travail précédemment évoqué.

Jean-Luc SCHWARTZ souhaite savoir comment le Président de l'UGA envisage cette enquête.

Le Président Yassine LAKHNECH réexplique que cette enquête doit permettre de compléter les données recueillies grâce aux autres consultations réalisées auprès des personnels comme par exemple l'enquête QVT.

Jean-Luc SCHWARTZ demande un retour sur le questionnaire qu'il a proposé.

Simon PERSICO trouve également dommage que la consultation des agents n'ait pas eu lieu avant le vote intéressant la sortie de l'expérimentation ce qui aurait apporté de la légitimité à la démarche.

Le Président Yassine LAKHNECH précise qu'il y a ici une confusion. En effet, formellement, il n'était pas nécessaire de travailler sur le rapport d'autoévaluation avant le vote sur la sortie de l'expérimentation et l'enquête envisagée porte sur le volet autoévaluation de la partie expérimentale.

Dès lors demander l'avis des personnels sur les modalités de sortie de l'expérimentation irait à l'encontre des statuts votés en 2019.

Selon Jean-Luc SCHWARTZ le fait de consulter les personnels sur les modalités de sortie de l'expérimentation n'est pas contraire aux statuts de l'UGA.

Il demande à planifier en amont les réunions du groupe de travail sur le rapport HCERES.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'autoriser le président de l'Université Grenoble Alpes à formuler la demande auprès de la Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de déclencher la procédure de sortie du statut d'Etablissement Public Expérimental par pérennisation de ses statuts selon les modalités prévues au chapitre III de l'ordonnance du 12 décembre 2018.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	28
Membres représentés	9
Nombre de votants	37
Voix favorables	25
Voix défavorables	9
Abstentions	3

Après en avoir délibéré le conseil d'administration autorise, à la majorité absolue des membres composant le conseil, le président de l'Université Grenoble Alpes à formuler la demande auprès de la Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de déclencher la procédure de sortie du statut d'Etablissement Public Expérimental par pérennisation de ses statuts selon les modalités prévues au chapitre III de l'ordonnance du 12 décembre 2018.

3.2. Stratégie recherche de l'UGA

Hervé COURTOIS, vice-président recherche et innovation, présente la stratégie recherche de l'UGA EPE.

Il propose tout d'abord un état des lieux de la production scientifique de l'UGA à travers des données relatives aux publications.

Il évoque ensuite les ambitions, les objectifs de l'UGA et la méthodologie envisagée pour y répondre ainsi que les actions stratégiques à mettre en place.

Simon PERSICO demande un complément d'information sur le graphique relatif au nombre de publications par secteur disciplinaire (cf. diapositive 17) et s'interroge sur la pertinence des résultats pour les SHS alors que les revues prises en compte ne publient pas de recherches en SHS.

Le Président Yassine LAKHNECH ajoute que ce n'est pas le seul secteur disciplinaire concerné et qu'il en est de même notamment pour l'informatique.

Simon PERSICO propose aussi que les publications soient pondérées en fonction du nombre d'étudiants par enseignants-chercheurs dans le domaine concerné, afin de tenir des réalités très différentes constatées.

Le Président Yassine LAKHNECH souligne que ces chiffres ne sont pas parfaits. Ces données ne doivent pas être utilisées dans la définition des appels à projets ou de la stratégie.

Il ne s'agit pas de comparer les disciplines en ce ça n'aurait aucun sens.

Véronique ADAM ajoute qu'en sciences humaines, les chercheurs publient souvent seuls.

Anne LE ROY suggère d'ajouter un encart sous ces graphiques afin d'en préciser les limites. Elle ajoute que le développement de la recherche en SHS apparaît comme une ambition et un objectif de la stratégie recherche de l'UGA (cf. diapositive 19). Elle demande des précisions sur ce point.

Hervé COURTOIS complète ainsi sa présentation sur le point « développer les SHS » en évoquant un travail global sur les dotations, faire de la MaCI une plate-forme technologique pour les SHS et le développement des partenariats internationaux notamment.

Anne LE ROY revient sur la question des dotations par chercheurs et demande s'il existe des différences en fonction des disciplines.

Hervé COURTOIS répond qu'aucun modèle n'est appliqué sur la répartition des dotations, mais que l'UGA dispose d'indicateurs et d'un historique. Il ajoute que les références sont très proches entre les différents pôles de recherche. Le travail se poursuit pour le budget 2023.

Bénédicte CORVAISIER rappelle les attentes de la société vis-à-vis de l'Université dans le domaine des SHS. Elle évoque le projet Campus Solidaire et Citoyen porté par la Fondation UGA. Les attentes sont fortes sur le sujet des transitions. Elle ajoute qu'il faudrait peut-être réfléchir à la façon dont l'Université accompagne la pensée de transition.

Hervé COURTOIS répond qu'il faut effectivement que l'UGA travaille sur ce point.

Le Président Yassine LAKHNECH évoque l'axe science et société qui se développe. A cet égard, il rappelle que l'UGA soutient le projet scientifique « Capitale Verte » sous l'égide de la ville de Grenoble et de la Métropole. Il ajoute que l'UGA participe à la Convention citoyenne. Ainsi l'UGA participe et soutient des initiatives pilotées par des collectivités, en dédiant des moyens, notamment avec des collègues qui s'impliquent dans ces projets en tant qu'experts.

Jean-Jacques FEIGE estime nécessaire pour les universités et les organismes de recherche de disposer d'indicateurs sur leur positionnement en termes de publications. Il ne s'agit pas de comparer les disciplines entre elles mais d'avoir des données pour se repérer à l'échelle internationale. Posséder de tels indicateurs permet d'identifier les forces et les axes d'amélioration de l'UGA.

Se pose ensuite la question de l'utilisation de ces données. Il y a deux manières de procéder. Il peut s'agir soit d'essayer de soutenir les domaines qui semblent en retard, soit de renforcer les domaines les plus forts dès lors que l'excellence est visée.

Le Président Yassine LAKHNECH considère qu'en la matière il convient de faire preuve de prudence. Il faut raisonner à long terme et investir de façon large dans des recherches, même sans connaître leur finalité.

Jean-Luc SCHWARTZ revient sur les Programmes et Equipements Prioritaires de Recherche (PEPR) exploratoires. Selon lui, il serait intéressant d'avoir un temps de réflexion sur les enjeux de ces PEPR. En effet, il note qu'il n'y a pas de grand projet SHS dans ces PEPR, ce qui risque d'avoir des conséquences dans les années à venir.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il est nécessaire de prendre en compte les PEPR.

Marie-Christine SIMIAND évoque le prix des jeunes européens pour la planète, projet qui pourrait être poursuivi, sur le thème de l'accompagnement des transitions.

Yves SAMSON souligne les nombreuses évolutions intervenues dans le domaine de la recherche, très bien portées par l'organisation mise en place. Il ajoute que ce constat n'est pas sans lien avec le débat sur l'expérimentation. En effet, cette évolution se fait au bénéfice de l'ensemble des communautés et du collectif du site. Il souhaite remercier Hervé COURTOIS et les collègues qui ont travaillé sur ce projet.

Cornelis VAN DER BEEK revient sur le graphique qui a fait l'objet de nombreuses discussions. Il explique que les données en abscisse comme en ordonnée, peuvent varier en fonction des différentes pratiques dans chaque discipline, notamment en termes de publication, et ajoute que la notion d'impact n'est pas du tout la même. Cela pose la question de l'évaluation de la recherche.

Le Président Yassine LAKHNECH rappelle qu'il s'agit d'une comparaison à l'internationale, et non pas d'une comparaison entre les disciplines.

Hervé COURTOIS ajoute qu'il serait peut-être plus pertinent de comparer les données par disciplines pour l'UGA aux données des autres universités françaises.

Emmanuel BARBIER pose la question du diagnostic du pilotage *bottom up* et le *top down*, sur le diagnostic disciplinaire des menaces et de l'articulation entre les pôles et les laboratoires.

Hervé COURTOIS lui répond que certains projets viennent des laboratoires et d'autres sont portés par la Présidence. Sur les plateformes, il faut développer le pilotage. Ensuite, le dialogue doit se poursuivre avec les partenaires, comme le CHU.

Bernard BESSIERES trouve que la question du temps affecté à la recherche n'est pas prise en compte dans le document.

Hervé COURTOIS évoque les possibilités de délégation et de CRCT qui peuvent permettre aux enseignants-chercheurs de dégager du temps pour la recherche.

3.3. Schéma directeur Science Ouverte

Le Président Yassine LAKHNECH précise que ce point concerne l'UGA EPE.

Caroline BERTONECHE, présidente du conseil académique de l'UGA, en charge du dossier science ouverte, présente ce point.

Il s'agit d'une stratégie globale UGA autour des données ouvertes, des codes de la recherche et de la science ouverte. Elle présente ensuite la méthode de travail retenue et elle poursuit en déclinant les défis et les actions du schéma directeur.

Cornelis VAN DER BEEK remercie Caroline BERTONECHE pour ce schéma directeur qui est en cohérence avec la stratégie mise en place au niveau national sur ce sujet.

Gérard FORESTIER évoque la question relative à la sécurité des données, soulevée en commission permanente.

Caroline BERTONECHE répond que des échanges ont eu lieu avec la Déléguée à la Protection des Données (DPO) UGA. C'est ainsi qu'a été introduit un paragraphe plus fourni sur ces problématiques de sécurité.

Le Président Yassine LAKHNECH ajoute que le travail doit être poursuivi en termes de diagnostic sur le volet sécurité et qu'un retour sera fait ensuite aux administrateurs.

Jérôme PARET explique qu'une réflexion est en cours en termes d'organisation des services au niveau de la fonction sécurité des SI, de la fonction DPO et de la fonction protection du patrimoine scientifique.

Emmanuel BARBIER pense qu'il est nécessaire de procéder à des tests sur la résilience et de procéder à des exercices pour se préparer à d'éventuelles attaques ou pertes de données.

Le Président Yassine LAKHNECH, explique qu'un processus de sauvegarde des données sur plusieurs sites existe actuellement. Il ajoute qu'il va falloir tenir compte dans les mois à venir des risques de coupure d'électricité.

Jérôme PARET précise que certains tests ont déjà été réalisés.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le schéma directeur Science Ouverte en annexe.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	27
Membres représentés	9
Nombre de votants	36
Voix favorables	36
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés le schéma directeur Science Ouverte en annexe.

4. Affaires financières

4.1. Budget rectificatif n°2 de l'exercice 2022 (vote) UGA

Pascal LOUVET, vice-président finances et patrimoine, présente les caractéristiques du BR 2 pour l'exercice 2022.

L'activité courante génère de nouveaux produits (15,1 M€, + 2,8%) et de nouvelles charges (11,3 M€).

Il explique que la hausse des charges (17,8 M€ (+ 3,3%)) est amplifiée par deux facteurs externes : d'une part, la poursuite de la hausse du prix des fluides et d'autre part, la revalorisation du point d'indice au 1er juillet 2022.

S'agissant des dépenses occasionnées par la hausse du point d'indice, l'Etat devrait en principe les compenser pour 2023, mais uniquement pour les titulaires.

En conséquence la CAF prévisionnelle tombe à un niveau en-dessous de 2 M€ et le fonds de roulement prévisionnel en fin d'année baisse à 36,2 M€ (25 jours).

Enfin, le résultat prévisionnel se dégrade de 2,7 M€ et atteint -7 M€.

Jean-Luc SCHWARTZ évoque les deux motions relatives respectivement à la hausse du point d'indice et à la hausse du coût de l'énergie.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que les textes seront présentés et votés au moment du point dédié aux questions diverses.

Simon PERSICO demande souhaite connaître le niveau d'inquiétude du Président face à la situation financière de l'UGA.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il n'est pas inquiet. S'agissant de la hausse du point d'indice, il n'y a toujours pas eu de notification du ministère quant à une éventuelle compensation pour les charges inhérentes pour l'année 2022. Il ajoute que l'ensemble des employeurs publics étant concernés, l'Etat va devoir réagir.

Sur le volet énergie, il ne pense pas qu'il y ait de compensation des coûts supplémentaires liés au travail tertiaire, mais en revanche une intervention sur le volet recherche reste possible (pour information : le coût des énergies lié à la recherche représente 60% des dépenses).

Coriandre VILAIN demande des précisions.

Le Président Yassine LAKHNECH lui explique que l'augmentation de l'énergie sur le volet tertiaire (notamment le chauffage) concerne tout le monde mais que la recherche reste un domaine spécifique qui rend les discussions possibles.

Yves SAMSON évoque la baisse du fonds de roulement qui constitue une source d'inquiétude.

Pascal LOUVET explique qu'il y a toujours un décalage entre le fonds de roulement annoncé au budget prévisionnel et celui le budget réalisé. Il s'ensuit que le fonds de roulement sera meilleur au compte financier.

Le Président Yassine LAKHNECH ajoute qu'en neutralisant les aspects conjoncturels, les chiffres correspondraient à ceux définis dans la trajectoire votée en décembre 2021.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le budget rectificatif n°2 de l'exercice 2022 pour l'établissement principal Université Grenoble Alpes (incluant l'Opération Campus).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	29
Membres représentés	10
Nombre de votants	39
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Abstentions	10

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le budget rectificatif n°2 de l'exercice 2022 pour l'établissement principal Université Grenoble Alpes (incluant l'Opération Campus).

4.2. Sorties d'immobilisations de l'inventaire

Le Président Yassine LAKHNECH précise que ce point concerne l'UGA hors EPE.

Anne-Catherine FAVRE, vice-présidente du conseil d'administration, présente ce point déjà discuté lors de la commission permanente.

Il est proposé au conseil d'administration :

- *d'approuver la sortie de l'inventaire des biens dont la liste est jointe en annexe et qui ne sont pas totalement amortis,*
- *de prendre acte de la sortie des biens totalement amortis et qui ont été sortis de l'inventaire par une décision du Président de l'université.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	28
Membres représentés	9
Nombre de votants	37
Voix favorables	37
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la sortie de l'inventaire des biens dont la liste est jointe en annexe et qui ne sont pas totalement amortis, et prend acte de la sortie des biens totalement amortis et qui ont été sortis de l'inventaire par une décision du Président de l'université.

4.3. Site de l'INSPé de Bonneville - Déclaration d'inutilité

Anne-Catherine FAVRE présente ce point déjà discuté lors de la commission permanente.

Bénédicte CORVAISIER demande des précisions sur le projet de relocalisation.

Le Président Yassine LAKHNECH lui répond qu'il s'agit d'un projet ancien de regroupement des antennes de l'INSPE de Savoie et de Haute-Savoie toujours en attente d'arbitrage CPER.

Il ajoute que l'antenne de Grenoble a été installée sur le campus depuis la rentrée, dans un bâtiment qui héberge également les équipes en charge de la formation continue du rectorat, ce qui favorise les interactions entre les services.

Il est proposé au conseil d'administration de déclarer l'inutilité, valant désaffectation, du bien susmentionné à compter du 10 novembre 2022.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	28
Membres représentés	9
Nombre de votants	37
Voix favorables	37
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, déclare l'inutilité, valant désaffectation, du bien susmentionné à compter du 10 novembre 2022.

5. Responsabilité sociétale et environnementale (RSE)

5.1. Plan de sobriété énergétique

Le Président Yassine LAKHNECH précise que ce point concerne l'UGA hors EPE, bien qu'il fasse l'objet d'une concertation à l'échelle de l'EPE.

Pascal LOUVET précise le cadre de ce plan qui s'inscrit dans la stratégie de transition énergétique de l'UGA et qui est un facteur majeur de la transition écologique.

Il présente ensuite les programmes de raccordement des bâtiments UGA au chauffage urbain et d'installation de panneaux photovoltaïques sur la période 2019-2024.

Il fait également un focus sur les travaux de rénovations prévus sur les bâtiments UGA d'ici 2024, en faisant mention des économies attendues en termes de dépenses énergétiques.

Ensuite, il revient sur l'impact budgétaire des fluides.

Il poursuit avec le projet de plan de sobriété énergétique envisagé.

Il s'agit, d'ici 2024, de réduire de 10% les consommations d'énergie par rapport à 2019 en respectant les principes suivants :

- préserver l'enseignement en présentiel ;
- assurer un accueil des bibliothèques qui doivent rester un lieu de documentation et de travail pour les étudiants ;
- ne pas imposer le télétravail ;
- maintenir l'ouverture des bâtiments, même lorsque le chauffage central est coupé.

Il présente ensuite la méthodologie générale avant de décliner les propositions d'actions à mettre en œuvre.

Cornelis VAN DER BEEK demande quelle est la marge de flexibilité de l'UGA au niveau du chauffage.

Pascal LOUVET ajoute que des incertitudes demeurent au niveau de l'impact des mesures envisagées. Il faut tenir compte des conditions climatiques. Il serait nécessaire de disposer d'un pilotage plus fin du système de chauffage mais à ce jour la majorité des installations ne sont pas adaptées.

Gérard FORESTIER souhaite connaître le calendrier de consultation des différentes structures de l'UGA (composantes, laboratoires...).

Pascal LOUVET explique que ce plan a déjà fait l'objet d'une présentation auprès des différentes structures.

Jérôme PARET précise que l'information a été faite en Conseil de Directeurs de Composante (CDC), auprès des directeurs de laboratoire et de services centraux. Les directeurs administratifs de composante seront informés durant la seconde quinzaine d'octobre.

Il est également précisé que si l'UGA dispose des consommations pour chaque bâtiment, les données ne sont pas suffisamment précises.

Gérard FORESTIER demande quels moyens humains sont mis en œuvre sur ce volet.

Il lui est répondu qu'une réflexion est en cours afin de redimensionner les équipes dédiées au regard des enjeux.

Les représentants de l'UNEF et l'UEG se disent heureux de constater que les enseignements seront maintenus en présentiel, mais alertent sur la situation de certains étudiants qui doivent déjà suivre une partie de leurs enseignements en distanciel en raison notamment des travaux engagés dans la galerie des amphithéâtres.

Ils ajoutent que la date de mise en route du chauffage, à savoir le 7 novembre 2022, peut sembler trop tardive pour certains bâtiments mal isolés.

Enfin, ils reviennent sur la proposition de fermer une BU sur deux pendant les périodes d'interruptions pédagogiques, qu'ils jugent peu opportune car les deux bibliothèques ne disposent pas des mêmes fonds documentaires.

Il est répondu qu'il s'agit uniquement d'une proposition et que le cas échéant la distribution de tous les ouvrages sera maintenue.

Emmanuel BARBIER évoque la situation des structures hébergées dans des locaux UGA et du coût induit pour l'UGA.

Le Président Yassine LAKHNECH précise qu'il ne s'agit pas de structures hébergées mais de personnels. Il ajoute que la question de l'hébergement est un sujet important car beaucoup de chercheurs sont hébergés dans les universités. Il faudrait par conséquent que l'Etat reconnaisse la charge particulière qui pèse sur les Universités.

A la suite d'une question d'un administrateur, le Président Yassine LAKHNECH explique qu'une multiplication par 3 des coûts de l'énergie par rapport à 2019 est envisagée. Les marchés conclus par l'UGA n'empêchent pas systématiquement les tarifs d'augmenter.

Emmanuel BARBIER demande si le marché « électricité multistruktures » conclu avec l'UGAP est intéressant financièrement.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il s'agit plutôt de se protéger face à des augmentations.

Catherine BERRUT évoque la possibilité d'une éventuelle réduction de l'amplitude horaire de chauffage.

Il lui est répondu que cette mesure serait très compliquée à mettre en œuvre.

S'agissant des systèmes de climatisation, l'UGA suivra la même logique de sobriété. Mais il y a actuellement peu de locaux équipés et il n'est pas prévu de développer ces installations.

Le Président Yassine LAKHNECH pose la question de la faisabilité de fermer l'UGA pendant les vacances de février.

Catherine BERRUT rappelle la situation des collègues du CNRS hébergés dans des locaux UGA, qui ne peuvent pas être en télétravail et doivent donc poser des congés.

Jérôme PARET explique qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle, qui peut conduire à la mise en place de mesures exceptionnelles. Cette possibilité a été discutée avec le CNRS.

Il explique également que trois options sont envisagées en cas de fermeture pour les agents : le télétravail, la relocalisation dans un tiers lieu ou les congés.

Coriandre VILAIN ajoute que si la fermeture des locaux est décidée, l'UGA doit proposer le télétravail afin de ne pas imposer aux agents de prendre des congés.

Il faut également tenir compte de la situation des agents dont les tâches ne peuvent pas être télétravaillées ou déplacées.

La motion Energie est présentée aux administrateurs.

6. Ressources humaines

6.1. Campagne d'emplois 2023 enseignants-chercheurs, enseignants second degré et BIATSS

Le Vice-Président en charge des ressources humaines, Christophe RIBUOT, présente la campagne d'emplois pour les enseignants-chercheurs et enseignants du second degré. Il débute son intervention par un rappel du contexte financier et des éléments de politiques RH pris en compte, avant de présenter la méthodologie retenue. Il soumet ensuite aux administrateurs les arbitrages proposés.

Catherine BERRUT regrette que ce point n'ait pas fait l'objet de discussions en commission permanente. Elle demande également que soit fait mention dans le procès-verbal du CA des postes différés pour chaque catégorie. Elle sollicite également des précisions quant aux affectations par laboratoires des bi-appartenants.

Marion NORMAND, directrice de l'aide au pilotage et à la qualité des ressources humaines, lui répond que les documents ont bien été communiqués aux administrateurs.

Frédérique LETUE se dit interpellée par le nombre de postes devenus vacants à la suite de démissions.

Jérôme PARET explique qu'on constate un phénomène plus global, qui concerne toutes les populations et pas seulement l'UGA. L'impact de la crise COVID est présenté comme une des raisons de ces départs car elle aurait conduit certains agents à revoir leurs priorités et à changer radicalement de carrière.

Un administrateur ajoute que ces démissions sont peut-être également liées aux conditions de travail proposées à l'UGA.

Christophe RIBUOT reconnaît que si, dans certains domaines, l'UGA pâtit de son manque d'attractivité par rapport au secteur privé, cela n'est pas la seule explication. Globalement, la situation particulière connue pendant la crise du COVID a conduit de nombreuses personnes à se poser des questions et à décider de faire d'autres choix.

A la suite d'une question posée par Jacob LAMBLIN, le Président Yassine LAKHNECH apporte des précisions sur la mise en œuvre des postes de 46-3 réhaussés. Il s'agit d'une mesure RH, qui pour un recrutement en interne permet de transformer un poste de maître de conférences en professeur des universités. Lorsque le recrutement est externe, il s'agit d'une création de poste. L'objectif est d'essayer de créer une possibilité supplémentaire pour un maître de conférences de passer professeur des universités. Le vivier de collègues éligibles est pris en compte.

Jean-Luc SCWHARTZ revient sur l'importance d'avoir une réelle visibilité des différés.

Christophe RIBUOT lui communique les chiffres demandés.

Jean-Luc SCHWARTZ souhaite également insister sur la nécessité de discuter des campagnes d'emplois en commission permanente.

Le Président Yassine LAKHNECH s'engage à ce que les prochaines campagnes d'emplois fassent bien l'objet d'un passage en commission permanente.

Catherine BERRUT demande si les pôles de recherche ont connaissance des postes bi-appartenants au moment des discussions.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que les pôles ne sont pas informés au début des discussions mais le sont par la suite.

Emmanuel BARBIER pense nécessaire d'avoir un indicateur quantifiant l'augmentation de la charge de travail des enseignants et les heures complémentaires, en lien avec la trajectoire financière.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la campagne d'emplois 2023 des enseignants-chercheurs, des enseignants du second et du premier degrés en annexe.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	27
Membres représentés	10
Nombre de votants	37
Voix favorables	18
Voix défavorables	9
Abstentions	10

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés la campagne d'emplois 2023 des enseignants-chercheurs, des enseignants du second et du premier degrés en annexe.

Le Président, Yassine LAKHNECH poursuit avec la campagne d'emplois BIATSS qui est construite de manière différente de celle des enseignants-chercheurs/enseignants. Les postes sont en effet vacants au fil de l'eau et doivent être pourvus. Il s'agit donc d'une prévision.

Sur le nombre de postes ouverts aux concours, il explique qu'aujourd'hui certains agents ne souhaitent pas forcément devenir titulaires par le biais d'un concours mais préfèrent être en CDI.

Il expose le contexte et les orientations pour 2023. Il expose la méthodologie utilisée.

Catherine DESPLANQUES, directrice générale déléguée adjointe aux ressources humaines, présente le diagnostic GPEEC réalisé par la direction du développement des compétences.

Elle soumet ensuite aux administrateurs les propositions pour la campagne d'emplois 2023 BIATSS.

Catherine BERRUT demande si les postes AENES sont bien mentionnés dans les documents présentés.

Catherine DESPLANQUES répond que les concours pour ces personnels ne sont pas ouverts par l'UGA, mais que ces postes ont bien été pris en compte.

Gérard FORESTIER demande qu'un débat se tienne en commission permanente sur ce point afin de pouvoir prendre connaissance des documents et d'éventuellement solliciter des informations complémentaires sur les chiffres présentés.

Le Président Yassine LAKHNECH accepte de prévoir une commission permanente dédiée à ces questions afin d'approfondir le sujet.

Jérôme PARET souhaite rappeler les difficultés rencontrées par les services RH actuellement pour produire ces données en raison du passage à SIHAM.

Emmanuel BARBIER souhaite des précisions sur les postes. A la lecture des documents, il lui semble qu'aucun poste BIATSS n'est affecté aux laboratoires.

Il lui est répondu que les tableaux font bien état de postes qui leur sont dédiés.

Les laboratoires n'ont pas été impactés par le plan de retour à l'équilibre de 2017. Par conséquent, il y a pu avoir des créations de postes. Certains laboratoires ont également pu faire le choix d'affecter des recettes liées à la LPR à l'emploi.

Mickaël MICHEL évoque l'avancement au choix et notamment la liste d'aptitude. Il demande également si la procédure de repyramidage concerne les personnels de l'AENES.

Catherine DESPLANQUES explique que les procédures de changement de grade et de corps existent toujours. Le nombre de possibilité a été accrue avec la LPR.

En ce qui concerne le repyramidage, il est réservé aux personnels ITRF.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la campagne d'emplois des BIATSS en annexe.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	25
Membres représentés	12
Nombre de votants	37
Voix favorables	20
Voix défavorables	9
Abstentions	8

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés la campagne d'emplois 2023 des BIATSS en annexe.

6.2. Evolution des Lignes Directrices de Gestion (LDG) repyramidage PR

Christophe RIBUOT explique que, dans un objectif de transparence vis-à-vis des candidats, il est proposé d'ajouter sein des LDG promotion, dans la partie repyramidage des modalités de constitution des comités d'audition, le principe d'une commission *ad hoc* pour proposer au Président de l'UGA les candidats à auditionner, et les principes de composition des comités d'audition.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les modifications des lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation de parcours professionnels des personnels de l'Université Grenoble Alpes intéressant les comités d'audition comme présentées ci-dessus.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	25
Membres représentés	12
Nombre de votants	37
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Abstentions	8

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés les modifications des lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation de parcours professionnels des personnels de l'Université Grenoble Alpes intéressant les comités d'audition comme présentées ci-dessus.

7. Vie étudiante

7.1. Attribution des bourses ERASMUS+

Anne-Catherine FAVRE intervient sur ce point qui a déjà fait l'objet d'une présentation en commission permanente.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver :

1. *Les critères et principes qui gouvernent la répartition des enveloppes :*
 - *Les règles du financeur,*
 - *Le principe de maximisation du taux de consommation de la subvention,*
 - *Le principe d'équité entre les étudiants,*
 - *Le principe d'une allocation partielle en vue de financer un maximum de mobilités.*

2. *Les montants des financements calculés sur le fondement des critères ci-dessous :*
 - *Allocation de base « frais de séjour » :*
 - *Les montants varient en fonction du pays dans lequel la mobilité est effectuée (groupe pays) (selon Guide du Programme Erasmus)*
 - *Fourchettes minimales et maximales définies par le guide du Programme*
 - *La bourse Erasmus est versée de façon dite « partielle » : 6 mois (180 jours) maximums financés pour une mobilité à l'année et 3 mois (90 jours) pour une mobilité d'un semestre. Si mobilité effective de moins de 180 jours pour une année, et de moins de 90 jours pour une mobilité au semestre, le solde de la bourse sera réajusté à la baisse, au prorata des jours effectués. Toute mobilité inférieure à 60 jours est inéligible (Guide du Programme Erasmus).*

 - *Compléments « étudiants ayant moins d'opportunités » :*

Un complément de 250€/ mois financé est attribué sur présentation des justificatifs (lors du dépôt du formulaire de demande de financements) pour une ou plusieurs des situations suivantes :

Handicaps, affection longue durée, habitant dans une commune classée ZRR ou QPV, boursiers de l'enseignement supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7 et étudiants appartenant à un foyer dont le Quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551€.

- *Complément voyage éco responsable :*

Un forfait supplémentaire de 50€ est attribué uniquement s'il est demandé (dans le formulaire de demande de financements) pour voyager en utilisant un moyen de transport écoresponsable (train, bus, covoiturage).

Le versement se fera en fin de mobilité, sur présentation des justificatifs aller ET retour.

Attributions bourses Erasmus+ 2022/23

Groupe Pays Erasmus+	Montant / mois financé	Montant Allocation mobilité à l'Année	Montant Allocation mobilité au Semestre
Durée allocation attribuée		6 mois soit 180 jours	3 mois soit 90 jours
GROUPE 1* (Pays participant au Programme avec un coût de vie élevé)	400 €	2 400 €	1 200 €
GROUPE 2 ** (Pays participant au Programme avec un coût de vie moyen)	350 €	2 100 €	1 050 €
GROUPE 3 *** (Pays participant au Programme avec un coût de vie bas)	300 €	1 800 €	900 €
Complément "Inclusion" pour les « étudiant.e ayant moins d'opportunités »	250 €	1 500 €	750 €
Complément Mobilité Verte : forfait pour voyage éco responsable	Forfait de 50€		
<i>Pays du Groupe 1*</i>	<i>Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède</i>		
<i>Pays du Groupe 2**</i>	<i>Belgique, Allemagne, Grèce, Espagne, Chypre, Pays-Bas, Portugal, Italie, Malte, Autriche</i>		
<i>Pays du Groupe 3***</i>	<i>Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine du Nord, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie</i>		

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	25
Membres représentés	12
Nombre de votants	37
Voix favorables	37
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés les critères et principes qui gouvernent la répartition des enveloppes et les montants des financements comme présentés ci-dessus.

8. Affaires institutionnelles

8.1. Statuts :

Anne-Catherine FAVRE intervient sur ces points qui ont déjà fait l'objet d'une présentation en commission permanente.

Il est proposé de procéder à un vote groupé.

8.1.1.UFR Langues Etrangères (LE)

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les statuts modifiés de l'UFR LE.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	25
Membres représentés	12
Nombre de votants	37
Voix favorables	37
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés les statuts modifiés de l'UFR LE.

8.1.2.UFR Langage, Lettres, Arts du spectacle, Information et Communication (LLASIC)

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les statuts modifiés de l'UFR LLASIC.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	25
Membres représentés	12
Nombre de votants	37
Voix favorables	37
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés les statuts modifiés de l'UFR LLASIC.

8.1.3. Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (IREM)

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les statuts modifiés de l'IREM.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	25
Membres représentés	12
Nombre de votants	37
Voix favorables	37
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés les statuts modifiés de l'IREM.

8.2. Modification du règlement intérieur de la formation continue et de l'apprentissage

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la modification du règlement intérieur applicable aux stagiaires de la formation continue et aux apprentis.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	25
Membres représentés	12
Nombre de votants	37
Voix favorables	37
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la modification du règlement intérieur applicable aux stagiaires de la formation continue et aux apprentis.

9. Questions diverses

Le Président Yassine LAKHNECH présente la motion relative au point d'indice :

« Le CA de l'UGA dénonce avec force la non compensation de l'augmentation du point d'indice pour les agents titulaires et contractuels pour l'année 2022. Cette augmentation, légitime, doit être assumée intégralement par l'Etat qui en a pris la décision et en a la charge, sans venir grever le budget de l'UGA de manière injuste et dangereuse pour la bonne marche de l'établissement. »

Il est proposé au conseil d'administration de se prononcer sur le texte de la motion présentée.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	25
Membres représentés	12
Nombre de votants	37
Voix favorables	33
Voix défavorable	0
Abstentions	4

Après en avoir délibéré le conseil d'administration adopte la motion ainsi présentée à la majorité de ses membres présents et représentés.

Il poursuit avec la motion relative à la hausse du coût de l'Energie :

Les administrateurs échangent sur la dernière phrase de la motion. Il est décidé de la modifier.

Le texte suivant est par conséquent soumis au vote des administrateurs :

« Le CA de l'UGA demande que l'augmentation du coût de l'énergie soit compensée. Il note que cette augmentation, lourde à supporter dans un contexte budgétaire par ailleurs très tendu, vient pénaliser des universités qui n'ont, depuis de nombreuses années, pas eu les moyens de rénover un patrimoine immobilier globalement inadapté aux conditions climatiques actuelles et qu'il est urgent de réhabiliter très significativement, notamment par un plan d'isolation thermique de l'ensemble des bâtiments qui le nécessitent.

Le CA de l'UGA affirme avec gravité que les conséquences de l'augmentation des coûts de l'énergie ne doivent en aucun cas pénaliser ni les étudiants en réduisant leur temps de formation en présentiel, ni les personnels en leur imposant des conditions de télétravail ou de travail sur site dans des conditions difficiles faute d'un chauffage adapté. Les programmes de recherche ou les formations pédagogiques ne doivent pas davantage subir de telles conséquences. Les orientations prises par l'UGA pour réduire sa consommation énergétique s'efforcent de respecter ce principe en dépit de la non compensation des coûts supplémentaires. »

Il est proposé au conseil d'administration de se prononcer sur le texte de la motion présentée.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	25
Membres représentés	12
Nombre de votants	37
Voix favorables	33
Voix défavorable	0
Abstentions	4

Après en avoir délibéré le conseil d'administration adopte la motion ainsi présentée à la majorité de ses membres présents et représentés.

Enfin, Le Président Yassine LAKHNECH propose un texte relatif à la situation en Iran :

« L'Université Grenoble Alpes exprime sa solidarité pleine et entière avec les Iraniennes et Iraniens, et en particulier avec les étudiantes, étudiants et universitaires, qui manifestent pour leurs droits et notamment les droits des femmes. L'UGA condamne fermement la répression violente et meurtrière des manifestations consécutives à la mort en détention de Mahsa Amini le 16 septembre 2022. Elle exige une nouvelle fois la libération de la chercheuse franco-iranienne Fariba Adelkhah, emprisonnée de manière arbitraire, et du chercheur suédo-iranien Ahmadreza Djalali, qui reste sous le coup d'une condamnation à mort.

L'Université Grenoble Alpes soutient tous les étudiants et universitaires qui, à travers le monde, luttent pour la liberté, la liberté académique et l'accès à la connaissance sans discrimination aucune. Elle condamne toute forme d'arbitraire, d'oppression, de discrimination et de domination institutionnalisée ou systématique. »

Il est proposé au conseil d'administration de se prononcer sur le vœu présenté.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	25
Membres représentés	12
Nombre de votants	37
Voix favorables	37
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le vœu présenté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h54.